



X^E SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC / PARLEMENT DE WALLONIE

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB)
 - Namur (Belgique)
 - 9 au 12 octobre 2017
- PARTICIPANTS**
- Délégation québécoise**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M. Alexandre Iracà, député de Papineau et vice-président de la DANRWB
 - M. Guy Hardy, député de Saint-François et membre de la DANRWB
 - M^{me} Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe
 - M. Mathieu Traversy, député de Terrebonne
 - M. Daniel Cloutier¹, directeur des relations interparlementaires et internationales et du protocole
- Délégation wallonne**
- M. André Antoine, président du Parlement de Wallonie
 - M. Christophe Collignon, député
 - M^{me} Sophie Pécriaux, députée
 - M. Olivier Destrebecq, député
 - M. Dimitri Fourny, député
 - M. Olivier Maroy, député
 - M. Yves Evrard, député
 - M^{me} Virginie Gonzalez Moyano, députée
 - M. Frédéric Janssens, secrétaire général du Parlement wallon
 - M. Olivier De Decker, responsable de la Direction des relations internationales
 - M. Pierre-André Rixhon, attaché à la Direction des relations internationales.
- CONTEXTE**
- Le Comité mixte ANQ/Parlement de Wallonie a été institué par la signature d'une entente à Québec entre les présidents de l'ANQ et du Parlement de Wallonie, le 6 février 2003.

¹ Remplacement d'un professionnel en situation de grève.

CONTEXTE (SUITE)

- Le Comité mixte vise à encourager la coopération entre le Québec et la Wallonie ainsi qu'à développer un dialogue interparlementaire entre les deux assemblées. Il a également pour objectif de recommander toute initiative ou mesure propre à favoriser une collaboration diversifiée et mutuellement profitable, dans le respect des compétences de ces assemblées.
- Les sessions du Comité mixte se tiennent en alternance au Québec et en Belgique. La dernière session a eu lieu à Québec, du 3 au 7 octobre 2016. Les parlementaires y ont discuté de l'actualité parlementaire et politique en Wallonie et au Québec, des politiques de logement public et privé et de la lutte contre les changements climatiques.

THÈMES

- L'actualité politique et parlementaire
- La gouvernance au niveau intercommunal et intermunicipal
- L'intelligence artificielle et ses impacts futurs.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les moments significatifs de l'actualité parlementaire québécoise depuis octobre 2016 et s'enquérir des récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en Wallonie.
- Permettre aux députés québécois de se familiariser avec les différentes compétences détenues par les entités fédérées francophones de Belgique, ainsi que d'étendre leur compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux de la Belgique.
- Mieux connaître le fonctionnement de la gestion des territoires en Belgique et le niveau intercommunal. S'informer sur les enjeux actuels et discuter des outils de bonne gouvernance à mettre en place. Faire état de la situation au Québec et des récentes mesures adoptées en matière de gestion municipale.
- Présenter le secteur de l'intelligence artificielle au Québec et profiter des échanges avec les experts wallons et des visites de terrain pour identifier les pratiques novatrices dans ce domaine et les possibilités de collaboration entre le Québec et la Wallonie. Discuter des enjeux éthiques et du rôle que les parlementaires peuvent jouer pour assurer un cadre juridique pour ces nouvelles technologies.
- Réitérer la position québécoise concernant l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et s'enquérir de l'évolution de la situation en Belgique francophone.

COMMENTAIRES/CONCLUSION

- Les parlementaires wallons et québécois ont exposé à leurs homologues les faits saillants de la vie parlementaire et politique depuis la tenue de la 9^e session du Comité mixte ANQ-Parlement de Wallonie, en octobre 2016.

**COMMENTAIRES/CONCLUSION
(SUITE)**

- La séance de travail sur l'intelligence artificielle et ses impacts futurs a permis de discuter des opportunités ainsi que des risques et défis suscités par les progrès rapides de l'intelligence artificielle au Québec et en Wallonie.
- Les parlementaires ont bénéficié des présentations d'experts de l'Agence wallonne du numérique, ainsi que du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et des Communications (CETIC).
- En complément, une visite de l'entreprise Prayon, à Engis, a permis de découvrir les applications intelligentes créées pour diminuer la consommation énergétique.
- Lors de la séance de travail sur la gouvernance au niveau intercommunal et intermunicipal, les députés québécois ont dressé le portrait de la gouvernance au niveau local et municipal. Ils ont aussi présenté les récentes lois et réformes mises en place au Québec. Les parlementaires wallons se sont montrés très intéressés par l'expérience québécoise dans ce domaine. Il a également été question des outils de gestion et de bonnes gouvernances et de la nécessité de doter les collectivités locales et supra-locales de normes éthiques et déontologiques élevées.
- Les députés ont également pris part à une visite à l'intercommunale iMio qui offre des produits et services informatiques favorisant le partage de solutions organisationnelles et de bonnes pratiques au sein des pouvoirs locaux de la Wallonie.
- En conclusion des travaux, une résolution a été adoptée à l'unanimité sur les deux thèmes. Il a également été convenu que la 11^e session du Comité mixte se déroulera au printemps 2018, à Québec, et portera sur les thèmes suivants : la mise en œuvre de l'Accord de Paris au Québec et en Wallonie, l'insertion des jeunes en situation de décrochage scolaire, ainsi que les opportunités de l'Accord économique et commercial global (AECG) pour la Wallonie et le Québec.

COÛT	Repas ²	770,00 \$
	Hébergement ³	0,00 \$
	Transport ⁴	14 236,09 \$
	Interprétation	0,00 \$
	Autres ⁵	952,51 \$
	Total	15 958,60 \$

² Des frais de repas pourraient avoir été comptabilisés dans les dépenses de fonctionnement du cabinet du président de l'Assemblée nationale.

³ L'hébergement a été payé par le Parlement hôte.

⁴ Peut inclure des coûts de transport aérien et terrestre, pour se rendre sur les lieux de la mission et sur place, ainsi que des frais de stationnement.

⁵ Peut inclure des frais d'inscription, de bagages, de visa et passeport, de vaccin et médicaments, de communication, des frais liés à une variation du taux de change et d'autres frais inhérents.